

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 279/SLAG modifiant l'arrêté n° 264/SLAG du 22 avril 1974 portant nomination des présidents de bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles des 5 mai et éventuellement 19 mai 1974.

n° 279/SLAG

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
29 avril 1974

Numéro JO  
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro  
10 mai 1974

### VISAS

**Vu** la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire

**Vu** la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel

**Vu** le décret n° 64-231 du 14 mars 1964

**Vu** le décret n° 65-628 du 28 juillet 1965

**Vu** le décret n° 74-280 du 8 avril 1974 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République

**Vu** l'arrêté n° 243/SLAG du 16 avril 1974 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections présidentielles du 5 mai et éventuellement du 19 mai 1974

**Vu** l'arrêté no 264/SLAG du 22 avril 1974 portant nomination des présidents de bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles des 5 mai et éventuellement 19 mai 1974

**Vu** l'urgence;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sur le tableau annexé à l'arrêté n° 264/SLAG du 22 avril 1974 susvisé, au lieu de; DIKHIL Bureau n° 8 — Gorabous M. Vacheron \* Bureau n° 9 — Dakkas-Gamarre M. Linares\* Bureau n° 192 — Galafi M Planche \* Lire : DIKHIL Bureau n° 8 — Gorabous M. Lajeunesse \* Bureau n° 9 — Dakkas-Gamarre M. Planche\* Bureau n° 192 — Galafi M Espada \*

#### Art. 2

Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

